

VENTE AU GROUPE INVEST IMMO
PARCELLES CADASTREES SECTION AY N^{OS} 21,23 ET 26

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Le groupe INVEST IMMO, représenté par Monsieur LORNIER, porte un projet immobilier sur l'immeuble appartenant à la Société Vaesken sise rue du Capitaine Laridant.

Pour accompagner ledit projet, la Commune a été sollicitée pour la cession des parcelles de terrain non bâties cadastrées section AY n^{OS} 21,23 et 26, d'une superficie totale de 1 023 m², lui appartenant.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service France Domaine a rendu son avis en date du 27 Octobre 2021.

Monsieur LORNIER, via son notaire, a fait part de son accord en date du 3 Octobre 2022 pour l'achat des dites parcelles moyennant le prix de **85 000 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder les parcelles de terrain non bâties cadastrées section AY n^{OS} 21,23 et 26 moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve la vente au groupe INVEST IMMO, ou à toute Société qui s'y substituerait dans laquelle il serait majoritairement associé, des parcelles de terrain non bâties cadastrées section AY n^{OS} 21,23 et 26, d'une superficie totale de 1 023 m², sises Rue du Capitaine Laridant, appartenant à la Ville de Gravelines, moyennant le prix de **85 000 euros** ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièces utiles et l'acte de vente à intervenir.
- La recette sera imputée à l'Article **775** - Fonction **8** - Sous fonction **824** du budget.
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 NOVEMBRE 2022
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le **22 NOV. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **22 NOV. 2022**

Conseil Municipal convoqué le : 10 Novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Léanna VANDEWALLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h40, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS jusqu'à 19h15, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF, jusqu'à 18h40,

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Madame Aurore DEVOS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT, à partir de 19h15,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale,

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.